

NOTRE MÉTIER

Prévenir les risques et
réduire les dommages liés
aux conduites addictives



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2017**



Association Nationale
de **PRÉVENTION**
en **ALCOOLOGIE**
et **ADDICTOLOGIE**

A.N.P.A.A.

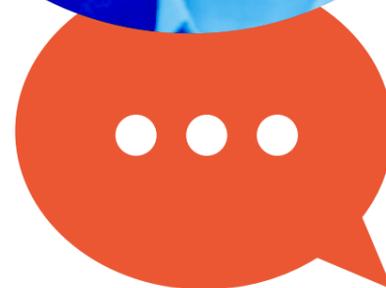
L'année 2017 restera une année importante pour l'ANPAA qui a vu sa gouvernance renouvelée avec l'élection d'un nouveau Conseil d'administration et d'un nouveau Bureau que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui. Au niveau régional, les Bureaux des comités régionaux et territoriaux ont également été renouvelés. Cette nouvelle gouvernance est l'occasion d'enclencher une nouvelle dynamique de notre vie associative en vue de renforcer les relations bénévoles-salariés. La complémentarité entre présidents et directeurs doit s'exprimer à tous les niveaux – national, régional et territorial – afin d'atteindre notre principal objectif : améliorer le service rendu à l'usager et au patient.

2017 est également une année importante car elle marque le lancement d'un projet novateur, en partenariat avec l'INSERM, qui affirmera l'ANPAA comme un acteur incontournable de l'addictologie en France et en Europe. Notre file active de plus de 80 000 personnes nous positionne en effet comme un observateur expérimenté privilégié en addictologie. Notre ambition est donc de construire une base de données centralisée, la seule qui existera en France, qui nous permettra de disposer d'informations solides pour proposer aux usagers et aux patients, mais aussi aux acteurs publics comme l'OFDT, la Mildeca, le ministère de la Santé, des stratégies de prévention et de soins à la mesure des besoins et attentes des populations. Poursuivant la dynamique actuelle, ce projet confortera notre positionnement en tant qu'acteur de recherche et de plaidoyer.

C'est dans cette optique de plaidoyer que notre association a activement participé en 2017 aux campagnes présidentielles et législatives afin de mettre à l'agenda public un ensemble de propositions. Pour la première fois, l'ANPAA a collecté les engagements de l'ensemble des candidats à la présidentielle dont ceux du président élu. La mobilisation de nos bénévoles a également permis de recueillir les réponses d'un certain nombre de députés. Cet effort se poursuit aujourd'hui grâce à nos élus associatifs qui se mobilisent dans les territoires pour aller à la rencontre des nouveaux parlementaires. Notre objectif est d'obtenir enfin une prise de conscience nationale des enjeux de santé liés aux conduites addictives et aux addictions.

Enfin, je tiens à saluer le travail des équipes de l'ANPAA qui, au quotidien, traduisent en actes concrets notre ambition commune et font de notre association le premier acteur national en addictologie ambulatoire.

Nicolas Simon, Président de l'ANPAA



L'année 2017 a encore été une année riche pour l'ANPAA qui poursuit ses efforts de modernisation et de structuration régionale devant permettre une plus grande réactivité, plus d'efficacité, et être force de proposition pour répondre aux besoins émergents des populations en difficulté avec leurs conduites addictives. C'est ainsi que nous avons finalisé l'organisation de notre siège avec une équipe de direction générale et un comité de direction national désormais au complet.

Cette nouvelle organisation, dans une ambition partagée avec la nouvelle gouvernance, doit permettre de poursuivre le développement de notre offre de soins et de prévention afin de proposer de nouveaux dispositifs d'accompagnement tels que l'éducation thérapeutique du patient et des programmes de prévention innovants tels que "Une Affaire de Famille !" déployé sur quatre régions. En 2017, nous avons également développé les activités de soins résidentiels avec la création de 25 places d'appartements de coordination thérapeutique portant à 74 le nombre de places proposées par l'ANPAA. Cette dynamique doit se poursuivre et s'accompagner de la construction au niveau local de partenariats avec d'autres structures médico-sociales pour positionner sur les territoires des offres de soins médico-sociales cohérentes.

Cette année a également été marquée par une attention portée à l'amélioration continue de la qualité. Les évaluations externes réalisées en 2016-2017 montrent que nos efforts doivent se poursuivre pour répondre, de manière optimale, à nos obligations, mais aussi et surtout aux besoins des personnes que nous accompagnons. Les travaux sur la stratégie de notre organisme de formation ont également été engagés avec, là aussi, le défi de la qualité du fait de la réforme de la formation professionnelle qui devrait renforcer les exigences. Enfin, nous avons engagé en 2017 la transformation numérique de notre association avec l'ouverture d'une réflexion sur le schéma directeur de nos systèmes d'information.

C'est dans ce contexte de transformation numérique que s'inscrit également la création de la plateforme numérique Intraassoc visant à soutenir l'animation de la vie associative. La mobilisation et l'engagement de nos bénévoles font en effet la richesse de notre association avec des élus qui se mobilisent massivement sur les questions de plaidoyer. Je tiens à souligner cet engagement qui est rare dans les associations de notre secteur et à remercier l'ensemble de nos membres et élus bénévoles qui s'investissent au quotidien à nos côtés.

Ce rapport, dont le nouveau format, nous l'espérons, permettra de mieux valoriser et faire connaître nos actions menées dans toute la France, illustre également l'engagement de toutes nos équipes pour mettre en œuvre l'ambition et le projet de l'ANPAA. Elles doivent en être aussi chaleureusement remerciées.

Nelly David, Directrice générale de l'ANPAA

SOMMAIRE

UNE ASSOCIATION HUMANISTE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

- 6 L'ANPAA : ACTRICE INCONTOURNABLE DE PRÉVENTION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS EN ADDICTOLOGIE
- 6 LES VALEURS DE L'ANPAA
- 7 L'ANPAA, PREMIÈRE ASSOCIATION GESTIONNAIRE D'ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX AMBULATOIRES EN ADDICTOLOGIE

UN DYNAMISME D'ACTION, DE SOIN & DE PRÉVENTION

- 12 ACCUEIL, SOINS, ET ACCOMPAGNEMENT : L'ANPAA AU SERVICE DE SES USAGERS
- 15 AGIR POUR PRÉVENIR : L'ANPAA SUR LE TERRAIN
- 17 UN ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL
- 20 LA JEUNESSE, UN PUBLIC FRAGILE ET EXPOSÉ AUX RISQUES
- 23 DE L'INFORMATION À LA FORMATION, L'ANPAA MOBILISE

ACTRICE DE PLAIDOYER DE SANTÉ PUBLIQUE

- 28 LE PLAIDOYER, UN ENJEU MAJEUR POUR LA SOCIÉTÉ : L'ANPAA PROPOSE
- 30 L'ANPAA GARANTE DE L'APPLICATION DE LA LOI EVIN
- 31 OBSERVATOIRE - REGARD SUR LA SOCIÉTÉ : L'ANPAA VEILLE ET DÉNONCE !

DES FEMMES ET DES HOMMES ENGAGÉS, UNE ASSOCIATION EN MOUVEMENT

- 34 DES FEMMES ET DES HOMMES ENGAGÉS, UNE ASSOCIATION EN MOUVEMENT
- 35 FÉDÉRER AUTOUR DE VALEURS ET D' ACTIONS COMMUNES
- 36 LES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 39 L'ANPAA ET LES MÉDIAS
- 41 PARTENARIATS FONCTIONNELS
- 42 ASSISE DES AXES STRATÉGIQUES
- 43 CHIFFRES CLÉS
- 44 RESSOURCES FINANCIÈRES ET NATURE DES DÉPENSES



UNE ASSOCIATION HUMANISTE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

AIDER PRÉVENIR SOIGNER ACCOMPAGNER MILITER

L'ANPAA c'est :

- des actions d'éducation et de promotion de la santé tout au long du parcours de vie
- de la formation et du conseil en milieu professionnel
- de l'accompagnement et du soin des personnes en difficulté avec leurs conduites addictives
- des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics
- des actions de sensibilisation auprès du grand public

L'ANPAA : ACTRICE INCONTOURNABLE DE PRÉVENTION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS EN ADDICTOLOGIE

Le domaine d'action de l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) couvre l'ensemble des conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans produit.

Contexte sociétal

Les drogues légales telles que le tabac et l'alcool sont de très loin les principaux facteurs de morbidité et de mortalité évitables en France, ainsi que de dangerosité sociale pour l'alcool. La consommation de masse de cannabis, la consommation festive de drogues de synthèse, ou encore les addictions aux jeux en ligne ou aux jeux vidéo constituent également des enjeux à la fois sanitaires et sociétaux. Ces problématiques sont par ailleurs intrinsèquement liées à la question de la lutte contre les inégalités sociales de santé, la sécurité routière, le maintien et l'insertion scolaire et sociale, la prévention des violences...

Dans ce contexte, l'intervention de l'ANPAA s'inscrit dans un continuum allant de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement. L'association promeut également une politique globale et cohérente de prévention des risques et des conséquences sanitaires et sociales des usages de substances et activités psychoactives.

LES VALEURS DE L'ANPAA

L'ANPAA est fondée sur des valeurs humanistes :

- **respect des droits fondamentaux, de la dignité et de la liberté de toutes les personnes,**
- **tolérance, fraternité, solidarité et non discrimination,**
- **promotion d'un progrès social, économique et environnemental protecteur des pressions addictogènes.**

Ces valeurs sont fédératrices du fonctionnement de l'association dont la démocratie en est l'essence grâce à un tissu d'élus et de membres actifs sur l'ensemble du territoire qui participent à la réflexion politique et stratégique de l'association.

L'ANPAA, PREMIÈRE ASSOCIATION GESTIONNAIRE D'ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX AMBULATOIRES EN ADDICTOLOGIE

L'ANPAA gère des établissements de proximité implantés sur l'ensemble du territoire national pour accompagner les personnes en difficulté avec leurs conduites addictives ainsi que leur entourage.

| Une présence sur l'ensemble du territoire

Le vaste maillage territorial de l'ANPAA contribue à la cohérence des objectifs nationaux en addictologie et lui permet de déployer au plus près du public ses équipes de prévention, d'accompagnement et de soins au travers de nombreux dispositifs développés dans **13 régions métropolitaines et à La Réunion**.

| Les établissements de l'ANPAA

Les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie **CSAPA**

L'ANPAA est gestionnaire de Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) dans **70 départements, en Corse et à La Réunion**. Un CSAPA est une structure qui a pour mission d'accompagner des personnes et leur entourage, quel que soit le type d'addiction, grâce à une approche pluridisciplinaire (médecin, psychologue, infirmier, éducateur, travailleur social...), s'inscrivant dans un continuum. Certains CSAPA proposent des spécificités telles que les consultations jeunes consommateurs (CJC) déployées dans 51 départements.

Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues **CAARUD**

Ce sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir des usagers de drogues dans une logique d'aide à la réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité (délivrance et récupération de matériel, dépistage et vaccination, hygiène, soins...). L'ANPAA gère 10 CAARUD qui proposent un accompagnement "dans les murs" de l'établissement principal ou dans d'éventuelles antennes en unité mobile, mais également "hors les murs" ou en milieu festif.

Le CAARUD propose des accompagnements adaptés à chaque situation et se positionne comme un lieu d'accueil, de refuge afin de recréer ou préserver un lien social et de maintenir un accès aux soins.

Les Maisons des adolescents et Points d'accueil écoute jeunes

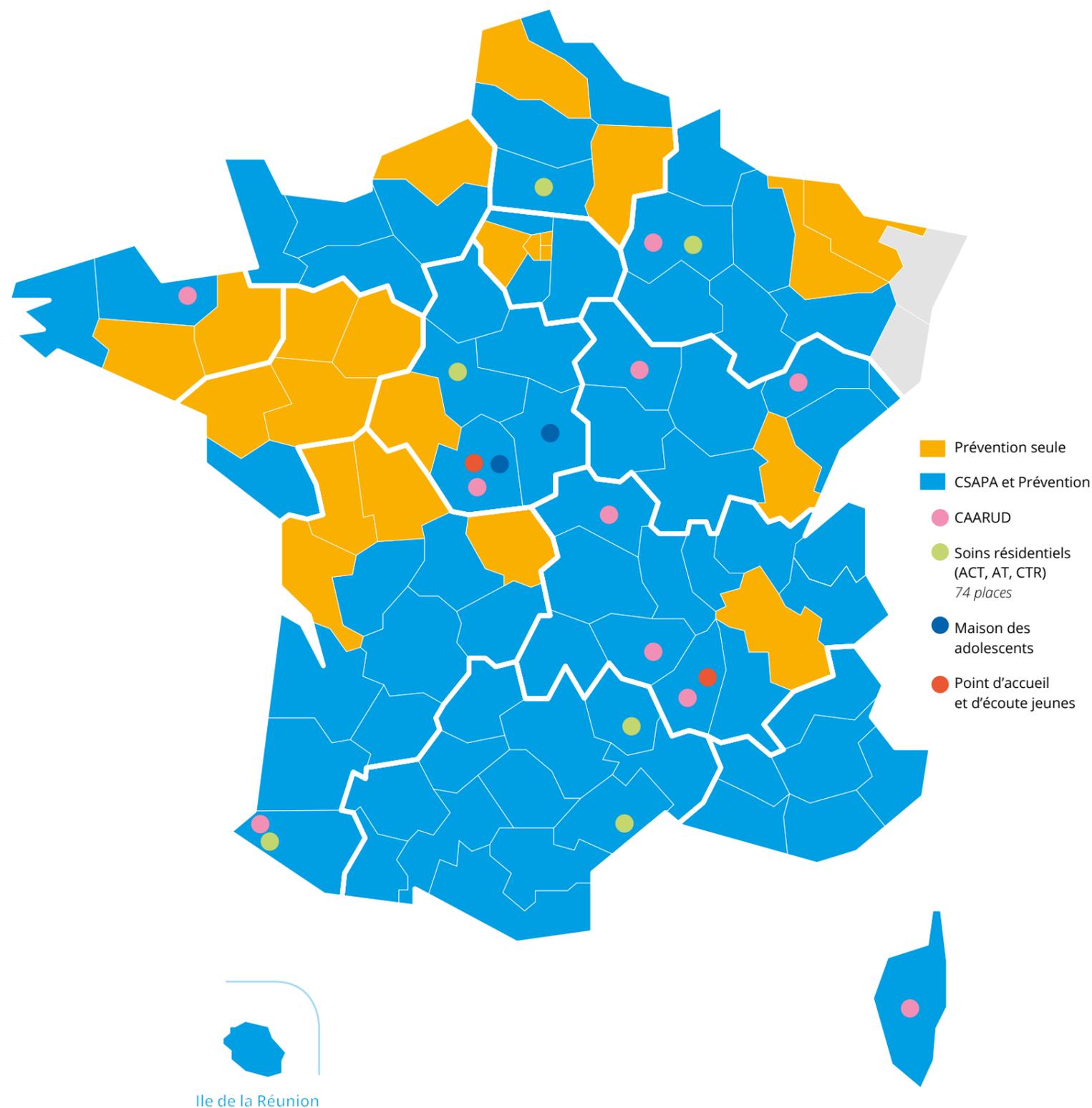
Dans ces lieux polyvalents, la santé est considérée à la fois dans sa dimension physique, psychique, sociale et éducative. Les consultations y sont gratuites et s'adressent aux adolescents, à leurs familles ou encore aux professionnels au contact de ce public. L'ANPAA gère des maisons des adolescents (MDA) dans l'Indre et le Cher en région Centre-Val de Loire. L'ANPAA propose également deux points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) en Ardèche et dans l'Indre.

Le soin résidentiel :

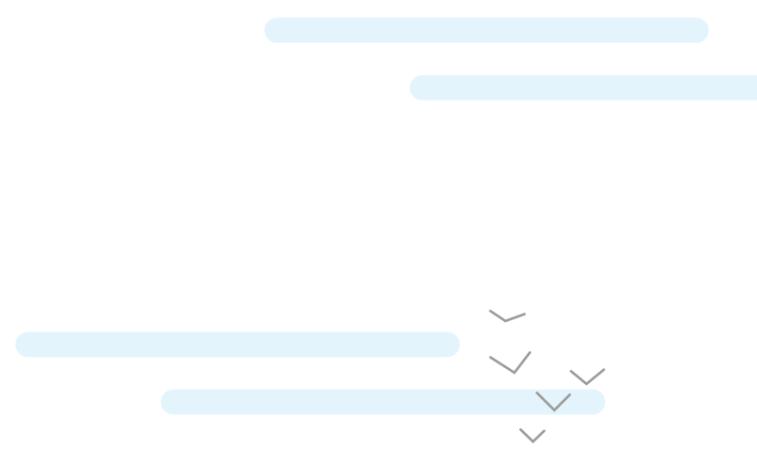
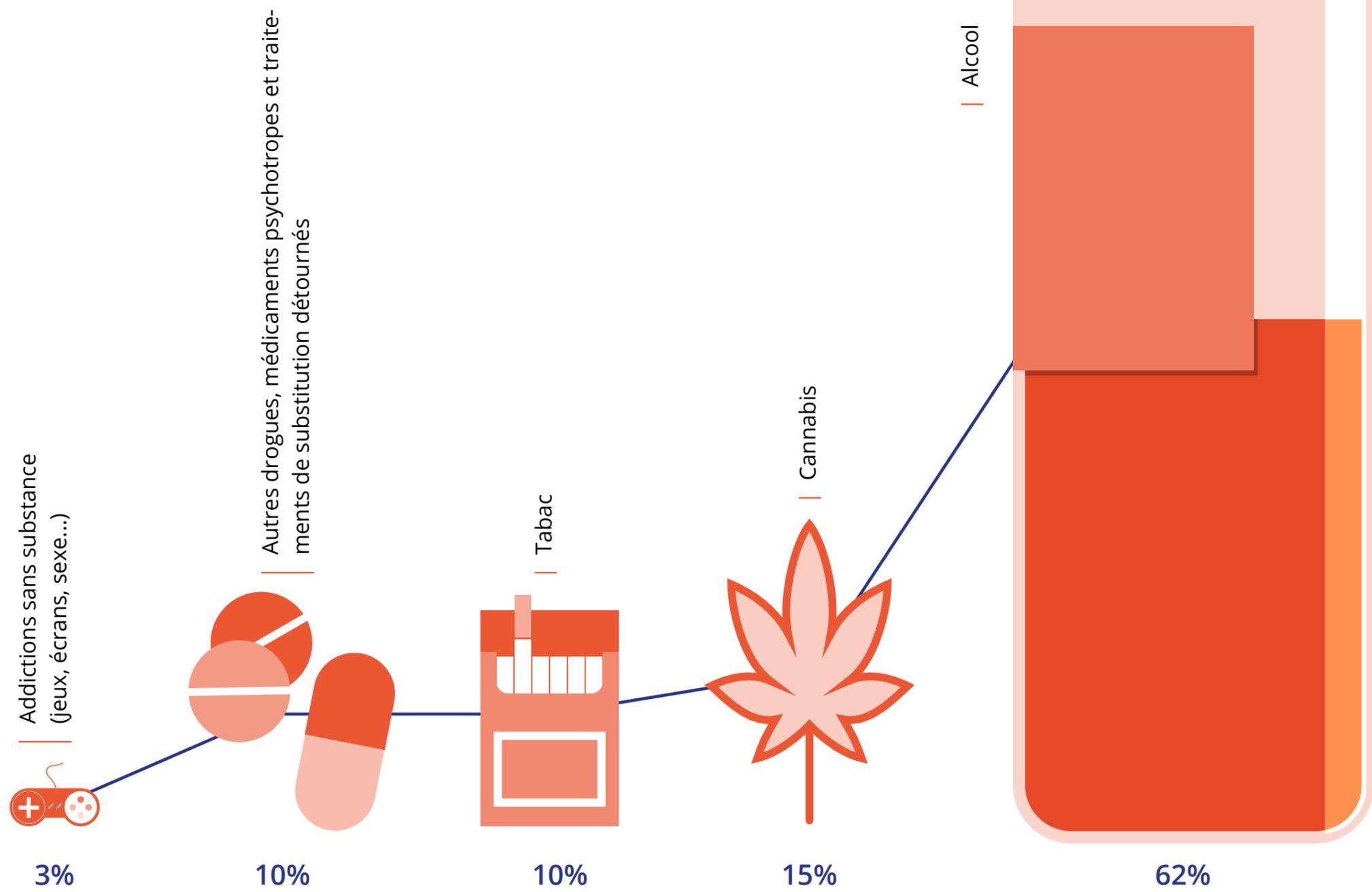
L'ANPAA développe également son offre en matière de soins résidentiels avec, en 2017, **la création de 25 places supplémentaires**, notamment dans l'Oise et le Loir-et-Cher.

Au total, **74 places de soins résidentiels** sont proposées dans **5 départements**, dont :

- 48 places d'appartements de coordination thérapeutique (ACT), dont :
 - 13 places dans l'Hérault,
 - 6 places en Lozère,
 - 4 places dans la Marne,
 - 12 places dans l'Oise,
 - 13 places dans le Loir-et-Cher.
- 12 places en centre thérapeutique résidentiel (CTR),
- 11 places en CSAPA-appartements thérapeutiques au Pays basque,
- 3 places en appartement associatif dans la Marne.



Quels sont les premiers produits dommageables des usagers des CSAPA ?



UN DYNAMISME D'ACTION, DE SOIN & DE PRÉVENTION

Par sa présence sur tout le territoire au travers de ses établissements, équipes de prévention-formation et bénévoles, l'ANPAA est ainsi reconnue comme un acteur de santé publique incontournable. L'ANPAA accompagne les usagers et leurs proches, agit auprès des populations les plus vulnérables, et forme et informe.

ACCUEIL, SOINS, ET ACCOMPAGNEMENT : L'ANPAA AU SERVICE DE SES USAGERS

78 500

Personnes accompagnées au sein
des CSAPA gérés par l'ANPAA

Dont 5 % sont des personnes de l'entourage
43% de nouveaux bénéficiaires par rapport à 2016
23% de femmes
12% de moins de 25 ans et 29% de 50 ans et +

441 000

Consultations en CSAPA

Pour la plupart à l'initiative des usagers ou à la demande d'un proche. Un tiers des personnes reçues en consultation ont été orientées par la justice.

Les CSAPA proposent des consultations individuelles ou en groupe, gratuites et en général sur rendez-vous :



Un large champ d'action :

- 63% des CSAPA sont généralistes ou mixtes (51 établissements)
- 76% des CSAPA proposent une ou des CJC (Consultation Jeune consommateur) (60 établissements)
- 58% des CSAPA et CAARUD interviennent en milieu carcéral (52 établissements) et 47% des CSAPA sont référents carcéraux (37 établissements)
- 33% des CSAPA sont référents jeux pathologiques (26 établissements)
- 63% des CSAPA ou CAARUD proposent des visites à domicile
- 18% des CSAPA délivrent des traitements de substitution aux opiacés

Les CAARUD en chiffres

2 340

personnes accompagnées.

74 % du public est vu "dans les murs" du CAARUD et 4 % en unité mobile.

Parmi les personnes rencontrées "dans les murs" et en unité mobile, on compte 50 % de nouveaux.

plus de

19 000

personnes sont rencontrées

en milieu festif.

84 497

386 648

La réduction des risques et des dommages c'est aussi la délivrance de matériels accompagnés de conseils personnalisés :

- 84 497 préservatifs distribués (masculins et féminins)
- 386 648 seringues délivrées en CSAPA et CAARUD

Les CSAPA en chiffres

81%

des établissements médico-sociaux proposent un ou des groupes à visée thérapeutique (72 établissements) et deux CSAPA proposent des programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) autorisés par leur ARS : "Choizitaconso" dans le Vaucluse et "D'ose ta vie" dans le Gard.

"D'OSE TA VIE"

Après le succès du programme d'éducation thérapeutique (ETP) "Choizitaconso" développé par l'ANPAA dans le Vaucluse en 2016, l'Agence régionale de santé d'Occitanie a autorisé en 2017 un nouveau programme ETP proposé par l'ANPAA dans l'Hérault.

L'objectif pour l'utilisateur :

- retrouver la maîtrise de sa consommation d'alcool associée ou pas au tabac pour un mieux-être,
- réaliser par lui-même à travers un processus par étapes, l'apprentissage de nouvelles modalités de consommation,
- comprendre les facteurs qui entretiennent les difficultés et s'appuyer au mieux sur le dispositif de soins proposé.



L'ANPAA PARTICIPE À LA STRATÉGIE GLOBALE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) ET À LA STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE EN METTANT EN PLACE NOTAMMENT UN PROCESSUS DE DÉPISTAGE DES INFECTIONS

Région PACA

L'ANPAA dans les Alpes de Haute-Provence



Public : personne accompagnée ayant des conduites d'usage à risque, présentant le VHC (hépatite C) positif, traité ou non.

Réduction des Risques et Prévention des Dommages, une expérience innovante - FibroScan® - TROD VIH- VHC

L'ANPAA dans les Alpes de Haute-Provence a mis en place un dépistage permettant de quantifier la fibrose du foie grâce au "FibroScan" qui est un examen non invasif, rapide et indolore, délivrant un résultat immédiat. Cet examen permet au médecin de faire un diagnostic et d'adapter son suivi de l'utilisateur. Par ailleurs, le TROD (test rapide à orientation diagnostique du VIH) permet, dans un délai court, d'effectuer un test permettant à l'utilisateur de connaître son état et d'avoir ainsi un accès plus précis aux soins et d'adapter ses comportements et pratiques pour réduire les risques.

Partenaires : hépatologues-centre réf VIH VHC-CH Digne, CEGIDD, CARRUD, COREVIH PACA...

AGIR POUR PRÉVENIR : L'ANPAA SUR LE TERRAIN

L'éducation et la promotion de la santé est une des principales missions de l'association. Ses équipes mettent en place des actions de sensibilisation à destination de tous les publics (enfants, jeunes, adultes et seniors) et dans tous les milieux (scolaire, festif, professionnel) dans un objectif de réduction des risques et des dommages.

#Moi(s) Sans Tabac : l'ANPAA mobilisée dans toute la France.

Dans le cadre de la deuxième édition de cette opération nationale, les équipes de l'ANPAA se sont mobilisées dans toutes les régions afin d'inviter les fumeurs à relever le défi d'un arrêt du tabac pendant au moins 30 jours. Cette action vise, à travers une approche positive et collective, à aider les fumeurs à arrêter pendant 1 mois, multipliant ainsi par 5 leurs chances d'arrêter de fumer définitivement. Ambassadrice de l'opération dans plusieurs régions, l'ANPAA a sensibilisé les usagers de ses établissements médicosociaux, est intervenue dans des établissements scolaires et universités, des entreprises et administrations publiques, des établissements pénitentiaires ou encore dans des centres commerciaux et des centres de distribution alimentaire. L'association a également mené des actions d'information et de sensibilisation dans les Fan Zones. Au total, 300 actions ont été recensées sur l'ensemble du territoire. L'ANPAA a également pu à cette occasion diffuser sa position sur le vapotage définie à l'issue de débats associatifs conduits en région associant les bénévoles et les salariés.

La prévention en milieu festif

Plus de 19000 personnes rencontrées en milieu festif en 2017 !

L'action "hors les murs" des salariés et bénévoles permet d'aller au plus près des populations exposées aux risques liés à la consommation d'alcool et autres substances psychoactives pour informer et sensibiliser en abordant des sujets en lien avec la fête : alcool, drogues, tabac, sexualité... Ce type d'action permet également de sécuriser les personnes sous l'emprise de substances par exemple à travers le dispositif Tendances Alternatives Festives (TAF) mis en œuvre par l'ANPAA en Aquitaine.



Position de l'ANPAA sur le vapotage : un outil d'aide à l'arrêt complet du tabac



Alors que le vapotage fait l'objet d'intenses débats au sein de la communauté scientifique, l'ANPAA profite du Moi(s) sans tabac pour préciser sa position : le vapotage constitue un outil d'aide à l'arrêt du tabac, mais son utilisation comme sa publicité doivent être encadrées.

Au cours du premier semestre 2017, des débats internes à l'ANPAA ont été organisés dans toute la France sur l'usage de la cigarette électronique. Cette question divise en effet le monde de la santé avec, d'une part, des incertitudes quant à ses effets à long terme et, d'autre part, une catastrophe sanitaire mondiale liée à la consommation de tabac (6 millions de morts par an selon l'OMS). **Associant professionnels, élus et bénévoles, ces débats ont permis de faire émerger une position commune, prenant en compte les dernières connaissances scientifiques ainsi que les pratiques observées sur le terrain.**

Pour l'ANPAA :

- La cigarette électronique peut constituer, dans un objectif d'arrêt du tabac, un outil de substitution parmi les autres dispositifs existants. Le vapotage est en effet loin d'être le seul outil d'aide à l'arrêt et son utilisation reste d'ailleurs marginale : les utilisateurs quotidiens de cigarette électronique ne représentent que 2,9 % de la population générale (1,2 et 1,5 million d'individus pour 13 millions de fumeurs quotidiens).
- Il faut davantage communiquer sur l'objectif, à savoir un arrêt total de l'usage du tabac. En effet,

les effets du tabac sont davantage liés à la durée d'exposition, c'est-à-dire au nombre d'années de tabagisme, qu'au nombre de cigarettes fumées. Or actuellement, la consommation concomitante de tabac et de cigarette électronique prédomine : 75 % des utilisateurs de cigarette électronique sont des fumeurs réguliers.

- Afin de ne pas conduire à une "renormalisation" de l'acte de fumer, le vapotage doit être interdit dans les lieux à usage collectif, la publicité doit être interdite et la présence de l'industrie du tabac dans ce champ doit être encadrée. L'accès aux mineurs doit être possible pour ceux déjà dépendants au tabac.
- Il est nécessaire de poursuivre les études scientifiques afin de préciser le rapport bénéfice/risque du vapotage, sans pour autant différer son utilisation.
- Les vendeurs de cigarettes électroniques, comme les professionnels de soin, doivent être formés à l'usage de cet outil.

UN ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'ANPAA s'attache à créer du dialogue et maintenir le lien social dans un objectif de reconstruction individuelle et de réinsertion sociale des usagers. L'isolement est à la fois une cause et une conséquence des pratiques addictives.

Certains publics sont plus exposés que d'autres aux pratiques addictives ; les discours et approches de prévention doivent dès lors être adaptés. Chez les personnes en situation de précarité, les niveaux de consommation de tabac par exemple sont supérieurs à la moyenne générale. En 2017, on compte 34% de fumeurs quotidiens parmi

les personnes à bas revenus (44% parmi les personnes au chômage) contre 26,9% pour la population générale. Il est donc important d'agir de façon adaptée auprès de ces usagers, souvent en marge des dispositifs généraux de prévention.

EXPÉRIMENTATION D'UNE DÉMARCHÉ DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS À L'ALCOOL

Ce projet vise à favoriser la réduction des risques liés à l'alcool au sein du Centre d'hébergement EMMAÜS Solidarité-Georges Dunand à Paris via une autorisation encadrée de consommation alors que, généralement, l'alcool est interdit dans ces structures d'accueil. L'objectif est de renouer le dialogue entre les professionnels et les résidents en supprimant un tabou, réduire les risques et accompagner si nécessaire. L'ANPAA, la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) et Emmaüs Solidarité sont partis du constat que les conséquences de l'interdiction d'alcool au sein des structures d'accueil sont préjudiciables : consommations massives et visibles sur l'espace public, expulsion des personnes les

plus dépendantes, alcoolisation massive avant l'entrée dans la structure. Définir de nouveaux modes de fonctionnement et de gestion de la question alcool permet aux résidents de consommer différemment et de renforcer l'accès à la santé, notamment par le biais d'informations adaptées. Autoriser les résidents qui le souhaitent à consommer de l'alcool dans leur chambre a permis une réduction des nuisances, une baisse du sentiment de honte, la création d'un sentiment d'appartenance à un groupe et la remobilisation des professionnels sur des projets collectifs.

L'ANPAA a reçu le label "Droits des usagers de la santé" décerné par l'ARS Ile-de-France en mai 2018 pour ce projet. Une belle reconnaissance pour les équipes mobilisées !

"Les gars se tiennent bien. Ça m'a étonné parce que j'étais inquiet. Je m'attendais à voir plusieurs personnes picoler. En fin de compte, je trouve que c'est une bonne idée, même pour moi qui suis un ancien alcoolique."

Parole de résident du centre Emmaüs solidarité-Georges Dunand

"Je suis tout à fait favorable à l'autorisation car ça permet de les protéger, ils peuvent boire tranquillement donc il y a moins d'alcoolisations importantes."

Un professionnel du centre Emmaüs solidarité-Georges Dunand

Les établissements ANPAA oeuvrent pour le lien social.

Toujours dans l'esprit du continuum d'actions, l'ANPAA ne s'arrête pas à un accompagnement ponctuel de l'usager, mais étend son action dans le cadre de programmes d'accompagnement collectif. Au sein des régions, les dispositifs se multiplient pour faire rayonner les bonnes

pratiques et usages à appliquer lorsqu'on est exposé de près ou de loin aux conduites addictives.

Dans toutes les régions, l'ANPAA veille ainsi à créer du lien, éviter l'isolement, promouvoir et veiller à l'insertion sociale de ses usagers ainsi qu'à adapter son discours et ses actions selon les cibles.

Région **Centre-Val-de-Loire**

L'ANPAA dans le Loir-et-Cher

Public : Femmes consommatrices et entourage.

Femmes et addictions

Favoriser l'accès aux soins des femmes, lutter contre les violences faites aux femmes, réduire les troubles de la santé dus à l'usage de produits psychoactifs et les risques et conséquences liés à l'usage des produits durant la grossesse, améliorer la relation à elles-mêmes et aux autres notamment dans le champs de la parentalité.

Face à ces enjeux, l'ANPAA dans le Loir-et-Cher a mis en place des groupes de parole spécifiques "femmes" animés par une psychologue une fois par mois ainsi que des lieux d'accueil spécifiquement destinés aux femmes les plus en difficulté afin de proposer un accès aux soins plus rapide.

Partenaires : PF, CIDFF, Centre hospitalier, Rézo Addictions 41

Région **Bretagne**

ANPAA dans les Côtes d'Armor

Public : Usagers volontaires du CAARUD de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor).

Prévention et réduction des risques par le sport en CAARUD

Ce projet vise à proposer un programme multi-activité physique aux personnes fréquentant le CAARUD de Saint-Brieuc dans le but de promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des participants et faciliter l'intégration des usagers de groupes par des activités proposées à l'ensemble des citoyens. Le projet Sport et Santé s'articule autour de 4 thématiques : l'estime de soi, le lien social, l'ouverture à l'autre et la réduction des risques.

Partenaires : DRJSCS, DRJS, ARS, Association santé footing Trégueux, Comité départemental d'aviron des Côtes d'Armor, Comité Départemental sports pour tous, Le capteur de la forme, Mairie de Plédran, Natur'House (Diététicienne).

Région **Normandie**

Public : Public CSAPA en difficulté d'accès aux loisirs et à la culture et en situation d'exclusion.

Passeurs d'image

Il s'agit de créer des passerelles entre le 7ème art et les citoyens n'ayant pas accès à la culture ainsi que de tisser des liens entre les professionnels du cinéma et le public dans une démarche d'éducation populaire et de valorisation de l'expression des publics. Le public peut accéder à la séance de son choix pour 2€. Des sorties collectives sont privilégiées suivies d'un temps d'échange et de convivialité.

Partenaires : Pôle Image Normandie

Financeurs : Normandie

Une attention particulière portée aux proches.

Prévenir c'est aussi mobiliser les proches de l'utilisateur ou des personnes exposées aux pratiques addictives, éclairer sur les bons comportements à adopter, informer et soutenir. Les professionnels des établissements ANPAA n'hésitent pas à innover pour mettre en place des actions ou outils pédagogiques allant en ce sens.

Ainsi, dans différentes régions, l'ANPAA a développé des programmes visant à prévenir les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse ou encore visant à travailler sur la parentalité afin d'aider les parents à prévenir les conduites à risques chez leurs enfants.

Région Hauts-de-France



Public : Groupe de parents de pré-adolescents et d'adolescents.

Création de l'outil pédagogique : Trésor de parents

Ce programme vise à aider les parents à situer leur place et leur rôle dans la prévention des conduites à risques auprès de leur adolescent dans une démarche éducative globale notamment en créant les conditions d'un dialogue avec leurs enfants, et trouver un style éducatif adapté aux besoins et difficultés de l'adolescent.

A partir d'une vision positive et non moralisatrice, le jeu créé par l'ANPAA aborde les consommations d'alcool, de tabac, d'écrans, de cannabis mais aussi les troubles alimentaires, la vie affective et sexuelle, les jeux d'argent et de hasard, et permet aussi de connaître les structures auprès desquelles solliciter de l'aide si besoin.

Partenaires : structures liées à la parentalité, à la prévention et à l'addictologie.

Financier : Agence régionale de Santé des Hauts-de-France.

Région océan Indien

Public : Les professionnels, les femmes, l'entourage.

Lutte contre le Syndrome d'Alcoolisation Foetale (SAF)

L'objectif est de former au repérage précoce et à l'intervention brève les professionnels médicaux, sociaux ou scolaires en contact avec les femmes qui consomment de l'alcool pour faciliter si besoin leur orientation. Il s'agit également de prévenir dans les familles la répétition entre les générations de la naissance d'enfants présentant des troubles causés par l'alcoolisation foetale (TCAF) ou le SAF grâce au programme spécifique "Une affaire de famille !". Enfin, l'ANPAA a mis en place un accueil spécifique réservé aux femmes et à leurs enfants dans les 4 CSAPA situés sur l'île de La Réunion ainsi que deux équipes mobiles "fil d'ARIAAN" dédiées à "l'aller vers" ce public éloigné des dispositifs de soins.

Partenaire : Centre ressource

Financier : Agence régionale de Santé océan Indien

LA JEUNESSE, UN PUBLIC FRAGILE ET EXPOSÉ AUX RISQUES

L'ANPAA, association référente en matière d'éducation

L'ANPAA est agréée d'éducation populaire, un label de qualité qui reconnaît sa valeur éducative. Elle intervient auprès des scolaires et des étudiants pour les sensibiliser et développer leurs compétences psychosociales, dans une démarche de promotion de la santé. Les équipes de l'ANPAA interviennent dans les établissements scolaires sur l'ensemble du territoire. En Bourgogne-Franche-Comté, l'ANPAA a par exemple organisé "le Saloon des addictions", un programme de sensibilisation animé autour de jeux, d'ateliers, dans une ambiance Far West, à destination des collégiens des classes de 5^e et 4^e. De la même façon dans le Grand-Est, l'ANPAA a mis en place en Champagne-Ardenne des actions d'information et d'accompagnement auprès des établissements scolaires afin d'apporter des solutions et des conseils dans la gestion de jeunes ayant des conduites à risques.

Un accès aux soins facilité pour les jeunes

Parce que les conduites addictives des jeunes sont malheureusement très répandues en France, l'ANPAA redouble d'efforts pour apporter son soutien et un accompagnement adapté à leurs besoins et à ceux de leur famille par :

- l'amélioration des partenariats entre les dispositifs d'accès aux soins et les établissements scolaires ;
- la mise en place d'espaces de consultation et de prévention spécifiquement dédiés à la jeunesse : les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC).

Les CJC sont des lieux d'échange pour dialoguer dès que les premières difficultés apparaissent. À l'origine créées pour lutter contre la consommation de cannabis, les CJC concernent aujourd'hui tout type d'addiction avec ou sans produits (jeux, internet...). Les CJC accueillent les mineurs et les personnes de leur entourage, notamment les parents.

En plus de ce dispositif, l'ANPAA gère deux Maisons des adolescents (MDA) dans le Cher et l'Indre.

Des actions de prévention adaptées

La population étudiante étant fortement représentée en milieu festif, l'ANPAA développe de nombreuses actions de prévention auprès des jeunes, notamment par des actions "d'aller vers" et le développement de la prévention par les pairs (les jeunes s'adressent aux jeunes) : c'est le cas en Île-de-France où l'ANPAA a mobilisé et formé des jeunes volontaires (18 à 30 ans) à l'animation et à la prévention afin qu'ils interviennent et animent des actions dans des clubs, des festivals, etc. Cette "Team Jeunes" est présente sur les réseaux sociaux via des comptes Twitter et Facebook.

L'ANPAA veille et prête attention également aux jeunes en situation d'isolement, ou en situation de précarité tout comme les jeunes travailleurs résidant notamment dans des foyers. En Savoie, l'ANPAA s'est d'ailleurs distinguée par son action de prévention et de dimension sociale au travers de la création de la web-série "A toi de choisir".



4 CONSEILS

AVANT LA SOIRÉE, DEMANDER À DORMIR SUR PLACE OU DÉSIGNER UN SAM

Sans Accident Mortel. Pour plus d'infos, renseigne-toi sur le site ckisam.fr

PRÉVOIR DES PRÉSERVATIFS, POUR ÉVITER TOUT COMPORTEMENT SEXUEL À RISQUE.

ÉVITER LES MÉLANGES

ALCOOL + DROGUES NE FONT PAS BON MÉNAGE.

SI QUELQU'UN FAIT UN MALAISE L'ALLONGER EN POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ (PLS) ET APPELER LE 15 LES URGENCES.

L'ALCOOL

CONSEILS

C'EST QUOI ?

ÇA FAIT QUOI ?

À SAVOIR / ASTUCES

Association Nationale de PRÉVENTION en ALCOOLOGIE et ADDICTOLOGIE
A.N.P.A.A.

www.anpaa.asso.fr

Association Nationale de PRÉVENTION en ALCOOLOGIE et ADDICTOLOGIE
A.N.P.A.A.

Pour plus d'infos : www.anpaa.asso.fr

Région Auvergne-Rhône Alpes LANPAA en Savoie



Public : 16-25 ans en situation d'isolement, précaire, résidents en foyers jeunes travailleurs, public des Missions locales jeunes.

Web-série "A toi de choisir"

En Savoie, l'ANPAA et l'Union régionale pour l'habitat des jeunes Auvergne-Rhône-Alpes se sont associées pour créer cette action de sensibilisation auprès des jeunes. Après avoir assisté à des séances de réflexion sur les conduites addictives, des groupes de 8 à 10 jeunes ont réalisé des vidéos avec l'aide d'un professionnel afin d'établir le scénario et d'organiser le tournage.

L'objectif : sensibiliser et réduire les risques liés aux consommations excessives pour les jeunes via la diffusion des vidéos sur les réseaux sociaux.

Partenaires : FJT, UDHAJ

Financeurs : CCAS, FJT, MILDECA, CAF, UDHAJ, ARS



Episode 1
Tomber de eau



Episode 2
Réalité vs Virtualité



Episode 3
L'appel du premier joint

DE L'INFORMATION À LA FORMATION, L'ANPAA MOBILISE

Mobiliser les intervenants en milieu carcéral

De nombreuses actions sont organisées par les différentes régions afin de transmettre les méthodes, les comportements et l'approche à adopter lorsqu'on est en contact avec des personnes présentant des risques d'addictions ou une addiction avancée. Ces actions sont menées auprès notamment des travailleurs sociaux, du personnel médical, mais également des professionnels du milieu carcéral. Depuis de nombreuses années, l'ANPAA travaille en lien avec la justice notamment dans le cadre des obligations de soin. Par exemple en Champagne-Ardenne, l'ANPAA a mis en place, en lien avec les services judiciaires, **un coupon-alcool qui permet au détenu de prendre rendez-vous pour bénéficier d'un accompagnement en CSAPA**. Un colloque sur l'amélioration de la prise en charge des détenus présentant des problématiques addictives a par ailleurs été organisé à Nancy en mars 2017.

Améliorer les pratiques professionnelles en addictologie

Toujours dans cette volonté d'améliorer la qualité des services aux usagers, l'ANPAA met à disposition des professionnels du secteur de l'addictologie et de la santé (dans et hors ANPAA) la collection "Repères" : guides ou fiches pratiques réalisés en lien avec la Commission des pratiques professionnelles dans lesquels l'ANPAA partage son expertise. Cette collection a d'ailleurs reçu le soutien financier du ministère de la Santé, de la direction générale de la Santé et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

En 2017, un guide sur l'entourage a été produit, l'Addictionnaire® et sept fiches de la collection Repères ont été publiés :

- Jeux d'argent en ligne (en partenariat avec l'ARJEL)
- Répondre à la demande d'accès direct de l'utilisateur à son dossier
- Vapotage : quelle place dans la réduction des risques et des dommages liés à l'usage du tabac ?
- Soins résidentiels pour les personnes en difficultés spécifiques de santé, notamment liées à leurs conduites addictives
- Les DASRI en structures d'addictologie
- TROD. Test rapide d'orientation diagnostique VIH 1 & 2 et VHC
- Révision de la RTU du Baclofène



L'ANPAA, organisme de formation professionnelle



Les formations dispensées par l'ANPAA sont référencées DataDock, gage de qualité en matière de formation professionnelle.

Elles s'inscrivent dans le cadre des activités de prévention et de conseil en addictologie et permettent d'éclairer les problématiques addictives dans leurs différentes dimensions, que ce soit dans leur repérage précoce, l'intervention brève ou l'accompagnement plus global.

Ces formations doivent permettre aux stagiaires de devenir des acteurs de prévention en addictologie, et s'adressent en particulier à des professionnels relais dans les entreprises, des services administratifs locaux ou encore des associations agissant auprès de personnes en difficulté. Le nombre d'agents de la fonction publique et de salariés souhaitant suivre ces formations augmente ces dernières années. Il est en effet important pour les professionnels relais en milieu professionnel d'être bien formés afin de savoir comment réagir face à des collègues présentant des signes d'addiction ou pouvant y être exposés.

Intervenir en milieu professionnel

L'ANPAA intervient dans tous les milieux de travail (entreprises, collectivités territoriales, hôpitaux, administrations ou établissements publics) et met en place des relais de prévention dans le cadre des plans de prévention des risques professionnels. Ces personnes volontaires, ainsi que les personnes occupant des postes clés comme les directeurs des ressources humaines par exemple, sont formées par l'ANPAA à la gestion des risques liés à la consommation de produits. L'objectif de l'ANPAA est de donner aux entreprises les moyens de prévenir et gérer elles-mêmes ces situations.

Souvent sous-estimés, les risques de problématiques addictives peuvent avoir de graves conséquences et varient selon le secteur d'activité. C'est pourquoi il est important que les entreprises soient parées pour gérer leurs salariés en difficulté. En plus des supports de communication adaptés, l'ANPAA organise des colloques et forums régionaux "Santé, Travail & Addictions" qui permettent d'informer et de partager les bonnes pratiques à mettre en place dans son environnement professionnel. Elle a par ailleurs développé avec les réseaux de médecine du travail, un outil de repérage précoce et d'intervention brève (RIPB) qui permet aux médecins d'aborder la question des pratiques addictives, notamment de consommation d'alcool, grâce à des questionnaires d'évaluation simple, et de délivrer des conseils adaptés. Des actions de prévention sont également déployées directement au sein des entreprises notamment pour lutter contre le tabac.

1 QU'EST-CE QUE C'EST ?
L'alcool est un produit psychoactif. Il agit sur le système nerveux central et provoque une baisse de la vigilance, une altération du jugement et de la coordination motrice. Une consommation excessive d'alcool peut entraîner une forte dépendance physique et psychique et la survenue de maladies.

2 QUELS EFFETS ?
L'alcool est un produit psychoactif. Il agit sur le système nerveux central et provoque une baisse de la vigilance, une altération du jugement et de la coordination motrice. Une consommation excessive d'alcool peut entraîner une forte dépendance physique et psychique et la survenue de maladies.

3 À SAVOIR
L'alcool est un produit psychoactif. Il agit sur le système nerveux central et provoque une baisse de la vigilance, une altération du jugement et de la coordination motrice. Une consommation excessive d'alcool peut entraîner une forte dépendance physique et psychique et la survenue de maladies.

4 ALCOOL ET GROSSESSE
La consommation d'alcool peut entraîner des complications durant la grossesse et chez l'enfant, telles que **troubles cognitifs et du développement**, ou les **troubles de l'attention et de l'hyperactivité**. On ne connaît pas le seuil au-dessous duquel la consommation d'alcool de faible intensité pendant la grossesse est sûre. Il est donc recommandé de ne pas boire d'alcool pendant toute la grossesse et l'allaitement.

5 QU'EN DIT LA LOI ?
La production, la publicité et la vente de boissons alcoolisées sont réglementées. La vente d'alcool aux mineurs est interdite.

6 CONSEILS
Mettez les mains à l'arrêt de la consommation d'alcool. Évitez les mélanges d'alcool et d'autres substances. Évitez de conduire après avoir bu. Évitez de boire de l'alcool pendant toute la grossesse et l'allaitement.

7 ÉVALUEZ VOTRE RELATION À L'ALCOOL
Pour évaluer votre consommation, vous pouvez répondre au questionnaire FACE (Forme pour apprécier la consommation d'alcool par semaine). Les questions sont : 1. Combien de fois par semaine vous consommez-vous de l'alcool ? 2. Une fois par mois ou moins ? 3. Deux à trois fois par semaine ? 4. Quatre fois par semaine ou plus ? 5. Tous les jours ? 6. Plus de 10 fois par semaine ? 7. Plus de 20 fois par semaine ? 8. Plus de 30 fois par semaine ? 9. Plus de 40 fois par semaine ? 10. Plus de 50 fois par semaine ? 11. Plus de 60 fois par semaine ? 12. Plus de 70 fois par semaine ? 13. Plus de 80 fois par semaine ? 14. Plus de 90 fois par semaine ? 15. Plus de 100 fois par semaine ?

8 INFOS PRATIQUES
Renseignez vos centres de soins et équipes de prévention près de chez vous : www.anpaa.asso.fr/adresses-et-lieux

EFFETS
- troubles cognitifs et du développement
- troubles de l'attention et de l'hyperactivité

PRÉVENTION
- ne pas boire d'alcool pendant toute la grossesse et l'allaitement

CONSEILS
- évitez les mélanges d'alcool et d'autres substances
- évitez de conduire après avoir bu
- évitez de boire de l'alcool pendant toute la grossesse et l'allaitement

RECOMMANDATION
- ne pas boire d'alcool pendant toute la grossesse et l'allaitement

ANPAA
Association Nationale Professionnelle de Prévention des Addictions

En 2017, la refonte des dépliants produits a été engagée, avec notamment des plaquettes sur l'alcool adaptées aux différentes cibles. Ici la plaquette s'adressant aux jeunes actifs.

Région Bourgogne-Franche-Comté
L'ANPAA dans le Doubs

Public : Salariés d'entreprise

Aide au sevrage tabagique en entreprise : ateliers collectifs et séances d'hypnose

Dans le Doubs, l'ANPAA a organisé un programme d'aide à l'arrêt du tabac en entreprise auprès des salariés dans le cadre d'ateliers collectifs incluant des séances d'hypnose tout en articulant cette action avec un programme de bien être au travail développé en entreprise : mise à disposition d'un coach sportif et d'une infirmière spécialisée en médecine chinoise et possibilité d'avoir accès à des consultations en ostéopathie en cabinet libéral.

Région Nouvelle-Aquitaine
L'ANPAA en Charente

Public : Compagnons, compagnes, salariés et bénévoles de la Communauté d'EMMAUS 16

Emmaus 16 sans tabac !

L'objectif était de créer un élan collectif pour aider et inciter les fumeurs de la Communauté d'Emmaus à expérimenter ensemble l'arrêt du tabac à la suite de l'animation du "moi(s) sans tabac". Le CSAPA de l'ANPAA a mis en place des consultations avancées au sein au sein de la Communauté Emmaüs une fois par semaine en proposant des distributions gratuites de patches.





ACTRICE DE PLAIDOYER DE SANTÉ PUBLIQUE

En tant qu'association du champ de la santé publique, l'ANPAA se doit d'être un acteur politique de terrain qui contribue à la prise de conscience des phénomènes addictifs et de leurs conséquences au niveau individuel et collectif. Elle se doit donc d'être force de proposition pour orienter et accompagner les politiques publiques de santé et de prévention.

LE PLAIDOYER, UN ENJEU MAJEUR POUR LA SOCIÉTÉ : L'ANPAA PROPOSE

Pour l'ANPAA, le plaidoyer doit permettre d'anticiper et d'analyser les enjeux, puis de formuler des recommandations pour renforcer la prise en compte des conduites addictives dans la politique de santé.

L'ANPAA constitue une force de propositions pour orienter et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de santé en matière d'addictologie. L'association veille également à promouvoir l'innovation et l'adaptation des interventions à l'évolution des usages, qui touchent des publics toujours plus variés. L'ANPAA est initiatrice, notamment via l'organisation chaque année de débats associatifs sur un thème défini par le Conseil d'administration, et une force de propositions reconnue sur le plan national et régional. Dans ce cadre, elle s'appuie aussi sur le développement de partenariats avec d'autres acteurs. En tant qu'actrice majeure du secteur et première gestionnaire d'établissements de soins en ambulatoire, l'ANPAA a contribué au plan gouvernemental de mobilisation contre les addictions en cours de préparation par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA). L'ANPAA a également été auditionnée par la Mission d'information de l'Assemblée nationale sur la contraventionnalisation de l'usage de stupéfiants.

À travers près de 50 propositions d'actions concrètes, l'ANPAA invite le gouvernement à mettre en œuvre un plan national de réduction du risque alcool, à poursuivre le programme national de réduction du tabagisme, à développer l'offre en matière de réduction des risques et des dommages pour l'ensemble des conduites addictives, à renforcer la prévention et l'éducation à la santé à tous les âges, dans tous les contextes et sur tous les territoires, et à lutter ainsi contre les inégalités d'accès à la prévention. Pour chacun de ces axes, l'ANPAA a défini des propositions détaillées concrètes.

En tant qu'année électorale, 2017 avait une actualité politique brûlante. L'ANPAA s'est donc invitée dans le débat en demandant à tous les candidats de prendre position sur 5 propositions.

Face au coût social considérable de l'usage des drogues licites et illicites en France, l'ANPAA appelait à prendre conscience de l'urgence à en faire une priorité de la politique de santé... Grâce à la mobilisation de ses membres bénévoles, l'ANPAA a obtenu les réponses de tous les candidats à la présidentielle et d'une trentaine de candidats aux législatives, dont 7 qui ont été élus.

Les principaux axes de plaidoyer à l'ANPAA portent sur :

- l'information des consommateurs sur les boissons alcooliques
- la fiscalité de l'alcool
- la protection des jeunes contre l'exposition aux publicités alcool
- la réforme du statut du cannabis
- le rôle du vapotage dans l'arrêt du tabac
- la politique de prévention et de soins

Cette campagne a permis de lancer une dynamique qui se poursuit aujourd'hui avec des actions de sensibilisation auprès des nouveaux députés menées en circonscription par les élus bénévoles de l'ANPAA.

Contact des Candidats aux Elections Législatives de juin 2017

L'objectif était de soumettre à l'ensemble des candidats aux législatives 5 propositions d'action devant guider la mise en œuvre d'une politique ambitieuse visant à prévenir les risques et réduire les dommages liés aux conduites addictives, à travers l'envoi de questionnaires :

- Prévenir les risques et réduire les dommages liés aux conduites addictives : une priorité de santé publique
- Organiser un débat public sur la légalisation du cannabis
- Réduire la consommation d'alcool chez les jeunes
- Assurer l'information des consommateurs sur les boissons alcoolisées
- Renforcer la prévention et l'éducation à la santé pour toutes et tous, à tous les âges, dans tous les contextes, sur tous les territoires...

L'ANPAA a obtenu 24 réponses, un résultat très positif en période de campagne intensive. 10 candidats ont réagi positivement aux propositions de l'ANPAA en se référant au programme de leur parti notamment sur le thème de la santé publique.

— Exemples de réponses

« Je suis favorable à l'organisation de ce débat (Légalisation du cannabis) afin d'envisager la modification de la législation actuelle qui s'est révélée inefficace mais aussi pour renforcer la prévention et lutter contre les réseaux. C'est un débat qui doit permettre aux scientifiques, aux économistes, aux politiques, aux citoyens, aux sociologues et aux médecins de pouvoir exprimer leurs avis. Concernant cette légalisation. Je suis favorable à un contrôle de l'ensemble de la filière par l'Etat. »

« Je réponds oui aux 5 mesures. Je n'ai pas le temps de renvoyer le questionnaire en version papier par voie postale donc je vous réponds directement par message. J'ai lu avec attention le questionnaire et je suis allée faire un tour sur votre site que j'ai trouvé super attractif ! Bravo. »

« Nos objectifs étaient certes d'obtenir des engagements des candidats mais aussi d'alerter l'ensemble des impétrants des enjeux concernant la santé publique, sujets souvent oubliés dans le débat politique [...] je retiens de cette action la réelle possibilité que nous avons saisie de faire connaître nos points de vue dans les domaines liés aux addictions auprès d'une population de députés plus jeunes ou élus pour la première fois et ouverts à nous écouter... C'était le bon moment ! »

Jean Normand

Président du comité territorial de Paris

L'ANPAA GARANTE DE L'APPLICATION DE LA LOI EVIN

La loi Evin ou loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre tabagisme et l'alcoolisme comporte deux volets. Le volet alcool limite strictement le droit de faire de la publicité pour les boissons alcooliques afin de protéger notamment les jeunes.

Au niveau national, l'ANPAA s'efforce de faire respecter la législation afin de garantir un environnement favorable à la santé. C'est aujourd'hui la seule organisation à la faire en France. En 25 ans d'application de la loi Evin, 60 actions ont été menées, et d'autres sont actuellement en cours, preuve qu'il y a toujours matière à agir.

Pour mener à bien cette mission, l'ANPPA organise, grâce à la présence de ses membres bénévoles dans toute la France, une veille sur les publicités. Son statut d'expert fait d'elle l'interlocuteur privilégié lorsqu'une publicité contestable est constatée. Une journée de formation a d'ailleurs été organisée en juin 2017 pour aider les membres bénévoles à mieux identifier le caractère potentiellement illicite des publicités.

En 2017, 10 décisions ont été rendues et 5 nouvelles actions ont été engagées.

Les décisions favorables sont dans la continuité de ce qui est acquis en matière de jurisprudence.

- BAVARIA 8.6
TGI de Paris Ordonnance de référé du 18 mai 2017
- RCT "bière officielle 3ème mi-temps"
TGI de Paris - Ordonnance de référé du 20 avril 2017
- Grimbergen / Kronenbourg
TGI Paris 9 février 2017
- Ado.fr, wine in black / Lagardère
TGI PARIS 13 juin 2017
- Monkey Shoulder "Out of the cage"
TGI PARIS 07 décembre 2017
- Heineken / Bâches hôtel de la monnaie
TGI PARIS 14 septembre 2017
- Carlsberg, premier league
Cass.civ 5 juillet 2017

On retiendra de cette année la décision Carlsberg selon laquelle le packaging peut être considéré comme un support de publicité devant se conformer aux contenus cités par l'article L3323-4 et ne pas excéder ces domaines. Une avancée non négligeable a été obtenue relative au site internet ado.fr qui précise un peu mieux ce que l'on peut entendre par site dédié à la jeunesse.

Les décisions défavorables sont évidemment décevantes et peuvent s'avérer lourdes de conséquences :

- Pression live / Kronenbourg / Rock en Seine
TGI Paris 24 mai 2017
- Festival de Cannes
TGI PARIS 8 juin 2017
- POMMERY CUVÉE LOUISE – MASTERPIECE
CA PARIS 21 décembre 2017

Les deux premières concernent des opérations de parrainage pourtant explicitement interdites par la loi Evin. L'ANPAA a interjeté appel.

La troisième, Pommery, est problématique car elle marque un pas de plus dans ce qui est potentiellement acceptable dans une publicité selon le juge. L'ANPAA s'est aussi appuyée sur l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP), auprès de laquelle 3 plaintes ont été déposées concernant notamment des publicités faisant référence à des événements sportifs.

Enfin, il y a eu 12 lettres de rappel à la réglementation (RAL) concernant des publications qui ne respectaient pas les prescriptions de l'article L3323-4.



OBSERVATOIRE - REGARD SUR LA SOCIÉTÉ : L'ANPAA VEILLE ET DÉNONCE !

| Décrypter les stratégies de lobbying

Les industries du tabac et de l'alcool constituent de puissants lobbies en France. Si le lobby du tabac est encore influent, sa capacité de nuisance a été grandement réduite par la prise de conscience mondiale des dommages causés par la cigarette. En revanche, le lobby des producteurs d'alcool est particulièrement puissant en France avec des connexions fortes dans la sphère politique. L'objectif de ce réseau d'influence est non seulement de promouvoir ses produits, mais aussi de contrer toute information qui pourrait altérer l'image des boissons alcooliques, ou toute action qui pourrait nuire à leur développement commercial. En France, l'alcool est à l'origine de 50 000 morts en moyenne par an liés à des maladies (15 000 par cancer), des violences routières ou domestiques... Veillant au respect de l'intérêt général, l'ANPAA s'attache à déconstruire le discours et les stratégies des producteurs d'alcool qui cherchent, en instillant le doute via des études sans aucun fondement scientifique, à balayer les recommandations des autorités sanitaires afin de pousser à la consommation. L'ANPAA dénonce et interpelle sur les sujets de santé publique notamment au travers des **décryptages de l'ANPAA** réalisés par plusieurs membres de la gouvernance associative. Ces documents visent à diffuser sous une forme accessible des connaissances sur des sujets complexes, analyser les jeux d'influence, lever le voile sur les pratiques de certains lobbies et au final à aider les personnes en difficulté.

Depuis 2 ans, l'ANPAA diffuse une collection en ligne de décryptages sur les aspects les plus divers des addictions.

8 décryptages ont été publiés en 2017 :

- N°22 Le Vapotage : de l'enthousiasme à la prudence
- N°23 Risque Alcool. Quelle politique mener ?
- N°24 La Bière : Nouveaux visages, nouveaux risques
- N°25 La chicha Culture, petit commerce et addiction
- N°26 Alcool et grossesse Boire : un peu ou pas du tout ?
- N°27 Buraliste : Un métier d'avenir
- N°28 Contraventionnalisation de l'usage des drogues illicites, un pari complexe et incertain.

CRÉATION DU PREMIER RAPPORT SUR LES PRATIQUES DES LOBBIES DE L'ALCOOL

Dans un rapport publié en 2016, la Cour des comptes révélait que l'influence des lobbies de l'alcool sur la sphère politique leur avait longtemps permis de contrer toute tentative de mise en œuvre d'une politique de santé publique réellement efficace en matière de réduction du risque Alcool. La Cour des comptes appelait donc à "tirer les leçons du fait que, sous l'influence des intérêts des producteurs, les arbitrages rendus sur la plupart des mesures pouvant affecter la vente de boissons alcoolisées l'ont été en défaveur de la santé publique". L'ANPAA s'est donc penchée sur ces stratégies ainsi que sur les éléments de langage utilisés afin de contribuer au rétablissement de la vérité des faits scientifiques. Ce rapport s'intéresse notamment aux éléments de langage diffusés par les organisations représentant les producteurs d'alcool pendant la campagne présidentielle ainsi qu'à l'arrivée, largement contestée par tous les acteurs de santé publique, de l'ancienne déléguée générale de Vin et Société, principal lobby du vin, à l'Elysée.



DES FEMMES ET DES HOMMES ENGAGÉS, UNE ASSOCIATION EN MOUVEMENT

DES FEMMES ET DES HOMMES ENGAGÉS, UNE ASSOCIATION EN MOUVEMENT

Structure et culture associative

L'ANPAA dispose d'une longue expérience (145 ans d'existence) et fonde ses recommandations sur son expérience de terrain. Reposant sur des valeurs profondément humanistes et une forte culture associative, son fonctionnement repose sur une démocratie participative.

À l'occasion des 145 ans de l'association, l'ANPAA a réalisé une exposition à partir des anciennes affiches produites par l'ANPAA tout au long de son existence. Cette exposition permet de voir l'évolution du positionnement de l'association et son élargissement progressif à toutes les conduites addictives.

"Le savoir faire ensemble"

La culture associative est commune et partagée par les membres actifs bénévoles et par les professionnels salariés. Cette force associative a pour objectif de développer une prise de conscience individuelle et sociétale sur les problématiques addictives au travers d'actions, d'études et de partage de bonnes pratiques. L'ANPAA est une association unitaire, fortement représentée dans les territoires. La vie associative est animée à trois échelons :

- au niveau national, l'Assemblée générale réunit une fois par an l'ensemble des membres et élit un conseil d'administration (23 membres élus pour 6 ans)
- au niveau régional, 22 comités régionaux sont chargés d'animer la vie associative dans la région et de fixer les orientations et stratégies régionales
- au niveau territorial, 92 comités territoriaux regroupent les membres actifs sur le territoire.

La gestion des activités de l'ANPAA se décline également en 3 niveaux : un siège national basé à Paris, des directions régionales et des établissements répartis sur 70 départements, en Corse et à La Réunion.

Renouvellement de la gouvernance de l'ANPAA

2017 était une année électorale pour l'ANPAA qui a élu son nouveau président, le professeur Nicolas Simon, qui a ainsi succédé à Alain Rigaud dont nous pouvons remercier les 15 ans d'engagement et d'action. Nicolas Simon, professeur de médecine spécialisée en addictologie, responsable du centre antipoison de Marseille, chercheur à l'INSERM et responsable d'enseignement à la faculté de médecine de Marseille conforte le positionnement scientifique de l'ANPAA et son soutien à l'*evidence-based* médecine (médecine fondée sur les preuves scientifiques). Au niveau régional et territorial, les Bureaux des comités régionaux (CR) et des comités territoriaux (CT) ont également été renouvelés à l'issue d'élections locales.

“ ETRE ACTIF À L'ANPAA C'EST PORTER LES VALEURS DE NOTRE ASSOCIATION ET SERVIR UN DESSEIN AMBITIEUX ”

NATIONAL	Conseil d'administration	Direction générale
	Assemblée générale <i>(Adhérents de tous les comités territoriaux)</i>	Salariés
RÉGIONAL	Comités régionaux	Directions régionales
	Assemblée régionale <i>(Adhérents de tous les comités territoriaux de la région)</i>	Salariés
TERRITORIAL	Comités territoriaux	Etablissements
	Adhérents	Salariés

FÉDÉRER AUTOUR DE VALEURS ET D' ACTIONS COMMUNES

Les bénévoles, garants des actions et valeurs de l'ANPAA sur le terrain

Véritables acteurs d'un projet démocratique, les bénévoles sont associés à la réflexion politique et stratégique de l'organisation. Ils jouent également un rôle essentiel en matière de représentation autant au niveau national que local et participent aux actions de plaidoyer.

Soutenir les régions souhaitant développer l'investissement bénévole sous toutes ses formes est au cœur même des missions de la Commission d'animation de la vie associative (CAVA).

"Nous cultivons notre dimension humaine, en communiquant notre passion et rassemblons des hommes et des femmes dans chaque territoire, lors des journées nationales des régions pour se rencontrer, échanger, se retrouver, réfléchir et construire ensemble".

Cohésion régionale autour des enjeux majeurs

Les élus bénévoles ont été cette année très impliqués dans les actions de plaidoyer notamment pendant les élections législatives et depuis septembre 2017 auprès des députés. Des rencontres régulières sont organisées en circonscription permettant de présenter à la fois les positions et recommandations de l'ANPAA mais aussi les actions de prévention et de soins menées sur le territoire d'élection de l'élu.

C'est dans ce même élan que [deux journées militantes visant à soutenir l'action des élus bénévoles ont été organisées](#). La première journée était organisée autour de la thématique "Loi Evin : la comprendre pour la défendre". Grâce à une meilleure connaissance de la loi, les bénévoles de l'ANPAA peuvent désormais mieux identifier les publicités potentiellement illicites, les leviers d'action à disposition de l'ANPAA et identifier des pistes d'actions concrètes au niveau local. La seconde journée était consacrée au plaidoyer : "Soyez acteur du plaidoyer de l'ANPAA dans votre territoire". Cette journée de formation avait pour objectif de transmettre, notamment aux élus de l'ANPAA qui vont à la rencontre des députés en circonscription, les enjeux et le contenu des positions de l'ANPAA afin de diffuser un positionnement et un argumentaire commun et identifier des méthodes et outils permettant d'agir localement. Ces journées militantes ont vocation à être déployées également en région en 2018.

LES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Commission d'animation de la vie associative (CAVA)

Composée de 6 membres du conseil d'administration, la CAVA est présidée par Antoinette Fouilleul, membre du Conseil d'administration. Elle a pour mission de [piloter le développement du projet associatif](#) et de ses axes stratégiques, d'accueillir et mobiliser les compétences des membres actifs au service de ce projet, de coordonner les axes de développement de la vie associative entre les différents niveaux territoriaux, régionaux mais aussi au niveau national. La CAVA veille à consolider l'action des comités régionaux afin qu'ils puissent pleinement soutenir et amplifier les positionnements politiques militants définis au niveau national, organiser les processus électifs et enfin évaluer l'activité de la vie associative.

Le projet associatif refondé en 2016 a été diffusé début 2017 : un kit "Ambassadeur du projet associatif" a été transmis afin de soutenir les élus dans la diffusion de ce projet auprès des équipes (salariés, bénévoles et partenaires). Cet effort de mise en avant du projet continue à être soutenu par la CAVA au sein des régions.



Gestion de la vie associative

Dans le cadre d'une réflexion visant à améliorer la gestion des adhésions au sein de l'association, 2017 a vu l'arrivée de la plateforme numérique Intrassoc. Le système permet d'avoir une base de données centralisée des adhésions et propose un espace à chaque adhérent sur lequel il peut payer sa cotisation, télécharger son reçu fiscal et suivre l'actualité de la vie associative. Cette plateforme a pour objectif d'avoir un outil professionnel et durable de gestion de la vie associative et faciliter la communication avec et entre les membres de l'ANPAA. Afin d'ancrer l'outil dans le fonctionnement de l'association, des salariées en région ont été formées au cours de l'année 2017 et sont devenues "gestionnaires Intrassoc".

La Commission scientifique

La commission scientifique est composée de 8 membres nommés pour 3 ans par le Conseil d'administration (membres actifs et salariés) et est présidée par Pr. Benjamin Rolland, membre actif (en remplacement du Pr. Nicolas Simon après l'élection de ce dernier à la présidence de l'association). La commission a pour objectif de produire une aide à la réflexion et aux décisions du conseil d'administration, qu'il s'agisse des orientations générales ou des prises de position par rapport à l'actualité de l'addictologie. En 2017, la commission a été sollicitée pour 4 travaux de recherche, pour lesquels elle a émis deux avis favorables, et a lancé un travail d'analyse du rapport Cannalex en vue de la publication d'un article scientifique.

La commission est également en première ligne dans le cadre de la mise en place d'un réseau de CSAPA sentinelles, en partenariat avec l'INSERM, pour construire une base de données centralisée, unique en France, qui permettra de suivre au long cours l'impact des accompagnants sur les conduites addictives et le bien-être des personnes.

La Commission des pratiques professionnelles

Composée de 20 membres (salariés et administrateurs), la Commission des pratiques professionnelles (CPP) est présidée par Dr Angélique Rozand, médecin coordinatrice dans la Drôme et l'Ardèche. Pouvant être saisie par les salariés, les administrateurs, la direction générale ou s'auto-saisir, elle a pour objectif de produire des repères de pratiques professionnelles en matière de prévention, d'accompagnement et de soins, dans le respect des législations et réglementations en vigueur, et en s'appuyant notamment sur les recommandations des autorités sanitaires et médico-sociales, les recommandations de pratiques cliniques, les conférences de consensus, et toutes les données validées.

En 2017, la CPP a traité 16 questions posées par des professionnels sur des sujets aussi variés que la sécurisation des données personnelles, la prescription de codéine, la présence d'enfants des consultants pendant les consultations ou encore les pratiques professionnelles en matière de Skenan.

La Commission économique permanente

La Commission économique permanente (CEP) est composée de 5 membres du Conseil d'administration et est présidée par le trésorier national Luc Durouchoux. La Directrice générale et le Directeur Finances-Gestion y participent également. Son rôle est d'examiner et accompagner les établissements en difficulté, de préparer les propositions d'orientations budgétaires et d'examiner tout sujet concernant les investissements immobiliers, les fusions, cessions, le pool de trésorerie, les fonds propres...

Parmi les dossiers et questions étudiés en 2017, se trouve par exemple l'appui à la direction générale dans l'élaboration du dossier de renouvellement de l'autorisation des frais de siège pour la période 2017-2021. Ce dossier doit en effet être réalisé tous les cinq ans par les gestionnaires d'établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, une Commission d'aide à la réflexion éthique est en cours de constitution sous la houlette de Jean-François Masson, membre du Conseil d'administration.

L'ASSOCIATION EST ÉGALEMENT ACTIVE SUR LE WEB

ET DÉVELOPPE SA PRÉSENCE SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX NOTAMMENT
SUR TWITTER, RÉSEAU SOCIAL
PARTICULIÈREMENT ADAPTÉ POUR
LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE



Nombre d'abonnés

Twitter

 3100 (+29%)

Facebook

 3030 (+21%)

LinkedIn

 1200 (+100%)

Youtube

 2200 (+214%)

Et plus de 6000 inscrits
à la newsletter

Le centre de ressources de l'ANPAA

L'ANPAA, c'est aussi un centre de ressources documentaires spécialisé en addictologie accessible par téléphone, mail ou en consultation sur place au siège de l'association, libre et gratuite. Vous pouvez y retrouver entre autres, des dossiers thématiques, revues de presse, une sélection de ressources bibliographiques et bien sûr les publications de l'ANPAA telles que les guides de la collection Repères ou encore les Décryptages. Le centre de documentation propose également des prestations documentaires personnalisées : réponses à des demandes d'informations, de chiffres, d'articles de presse, recherches documentaires ciblées ainsi que des synthèses documentaires.

Contact : documentation@anpaa.asso.fr



L'ANPAA ET LES MÉDIAS

Toujours dans l'objectif d'interpeller les pouvoirs publics et d'informer le grand public, l'ANPAA assure une diffusion large de ses positions et veille à valoriser les actions menées sur le territoire au service des personnes. L'association publie ainsi régulièrement des communiqués de presse afin d'être présente dans les médias. Par ailleurs, son centre de ressources documentaire réalise une veille et des revues de presse thématiques.

Communiqués de presse	Date
L'auto-régulation en matière de marketing de l'alcool est un échec, selon les experts en santé publique	10 jan
Alcool, cannabis, conduites addictives : quelles sont les positions des candidat.e.s à la présidentielle ?	18 jan
Recettes Pompettes : fausses provocations et irresponsabilité médiatique	13 fév
Béziers : gesticulation stupide autour des tests de dépistage du cannabis	23 fév
Promotion des boissons alcoolisées : Les experts écossais demandent une loi Evin pour protéger la santé des jeunes	28 fév
Alternative à l'inaptitude à la conduite : l'éthylotest anti-démarrage, c'est parti !	02 mar
Publicité alcool et loi Evin : le juge déclare illicite la campagne Grimbergen	09 mar
Réforme européenne de l'audiovisuel : les jeunes doivent être mieux protégés contre l'exposition à la publicité pour des boissons alcoolisées	16 mar
Alcool, cannabis, conduites addictives : les timides engagements des candidats à la présidentielle	19 avr
Jeu de dupes ? Un rapport met en lumière les pratiques de l'industrie de l'alcool pour contourner les règles sur la publicité pendant l'Euro 2016	27 avr
A l'heure d'un choix décisif pour les Français et leur avenir, l'ANPAA tient à réaffirmer ses valeurs humanistes	03 mai
Risque Alcool : le discours public doit évoluer vers une meilleure prise de conscience des risques par les consommateurs	04 mai
Alcool, tabac, cannabis : l'ANPAA invite les futurs députés à remettre la santé publique au centre des débats	11 mai
L'ANPAA salue l'arrivée d'Agnès Buzyn à la tête du ministère des solidarités et de la santé	17 mai
Une lobbyiste du vin à l'Elysée : les acteurs de santé expriment leur vive inquiétude	26 mai
Lutte contre le tabagisme : Des progrès mais une politique à poursuivre résolument	30 mai
Nouveau Conseil d'administration de l'ANPAA	03 juil
La Cour de cassation confirme qu'en matière de boissons alcooliques, le packaging doit aussi respecter la loi Evin	11 juil
Baclofène : quelle pratique aujourd'hui ?	03 aou
Tabagisme dans les lycées : un test pour le gouvernement	01 sept
L'Elysée et le tire-bouchon	18 sept
Publicité alcool : les bâches de chantiers ne sont pas des affiches	21 sept
Etiquetage : les Français veulent savoir ce qu'ils consomment !	11 oct
Moi(s) sans tabac : l'ANPAA se mobilise dans toute la France	24 oct
Position de l'ANPAA sur le vapotage : un outil d'aide à l'arrêt complet du tabac	15 nov

Retombées presse	Média	Date
Magazine de la santé - Alcool et publicité	France 5	12 janv
Recettes Pompettes : une émission « hors la loi » ?	Destination Santé	14 févr
« Tabac, alcool, cannabis : à quand la mise en œuvre d'une politique cohérente et efficace en matière de conduites addictives ? »	La Croix	17 févr
Faut-il légaliser le cannabis ?	Réforme	20 févr
Sujet sur les repères de consommation dans le Magazine de la Santé	France 5	05 mai
Alcool : un risque proportionnel à la quantité consommée	France 3 (JT 19/20)	05 mai

Retombées presse	Média	Date
Alcool : de nouvelles recommandations pour limiter les risques	Le magazine de la santé - France 5	05 mai
Alcool, le danger est présent dès le premier verre (sujet dans le journal de 7h)	France Inter	09 mai
Diminuer la consommation d'alcool : un rapport en plein tournant politique	Destination Santé (repris par LaDepeche.fr, L'indépendant.fr...)	09 mai
D'après un comité d'experts, les campagnes de sensibilisation sur les dangers de l'alcool doivent évoluer et pointer les risques encourus dès le premier verre. (à 29,30 mm)	Info LE 5/7- France Inter	09 mai
Santé : les Français boivent trop	JT France 2	20 mai
Des associations inquiètes de la nomination d'une ex-lobbyiste du vin comme conseillère de Macron	20 minutes	27 mai
Conseillère de Macron, une ex-lobbyiste du vin inquiète les addictologues	Le Figaro	27 mai
Des addictologues se dressent contre la nomination d'une conseillère d'Emmanuel Macron, ex-lobbyiste du vin	Femme actuelle	27 mai
Vin : Emmanuel Macron a-t-il cédé face au lobby ?	What's up doc?	27 mai
Lobby viticole : une conseillère de Macron dans le collimateur	Pourquoi docteur	27 mai
Des addictologues s'inquiètent de la nomination d'une ex-lobbyiste du vin comme conseillère de Macron	France Info.fr	27 mai
Audrey Bourolleau : remous après l'arrivée d'une lobbyiste du vin à l'Elysée	Le Parisien	27 mai
L'arrivée d'une ex-lobbyiste du vin à l'Elysée provoque une levée de boucliers	Atlantico	27 mai
Inquiétude après l'arrivée d'une ex-lobbyiste du vin à l'Elysée	Ouest France	27 mai
La conseillère agriculture de Macron, ex-lobbyiste du vin, inquiète les addictologues	LCI	27 mai
Pourquoi les plus défavorisés sont-ils plus nombreux à fumer ?	BFM TV	30 mai
Journée Mondiale sans Tabac (à 6,30min)	JT 12/13 - France 3	31 mai
La désinformation scientifique va-t-elle rentrer à l'Elysée ?	Sciences et Avenir	07 juin
Alcool et publicité : les canettes de Carlsberg doivent désormais être sobrement habillées	Blog de JY Nau	13 juil
Le mojito sans alcool : une bombe en sucre et une incitation à l'alcool	Allo Docteur	03 août
Allo Europe 1 - La dépendance à l'alcool	Europe 1	24 août
Magazine de la santé - Interdiction de fumer dans les lycées	France 5	04 sept
Documentaire «La bière se fait mousser»	France 5	21 mai
Le lobby du vin godille pour s'affranchir de la Loi Evin	Lettre A	14 sept
Amende pour usage de cannabis : un « rendez-vous manqué » pour les associations de prévention	Le Monde	08 sept
Une stratégie nationale de santé, des questions	Le Quotidien du Médecin	21 sept
La prévention en santé peut-elle passer à l'offensive ?	Le Figaro	25 sept
Alcool dans les stades, le grand flou	La Croix	15 déc
Faut-il interdire la vente d'alcool à emporter le soir du réveillon ?	RMC	29 déc
les méfaits de la Chicha	M6 - LE 19 45	29 nov
L'addiction à l'alcool, et comment en sortir	France Bleu	13 oct
Batailles d'étiquettes aux états-généraux de l'alimentation	Lettre A	26 oct

+ 39 reprises presse des actions de l'ANPAA dans le cadre de Moi(s) sans tabac

PARTENARIATS FONCTIONNELS

Le continuum d'actions de l'ANPAA s'appuie sur des partenariats fonctionnels fondés sur des valeurs partagées tant au niveau territorial, régional que national.

Un des partenariats phares de 2017 est celui signé avec la CAMERUP. La CAMERUP, reconnue d'utilité publique, regroupe les associations et mouvements d'entraide visant à aider les personnes en difficulté avec l'alcool et leur entourage.

En tant qu'actrice de la démocratie sanitaire, l'ANPAA est également membre du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS) et de 10 conférences régionales de santé et de l'autonomie (CRSA).



Addict AIDE

Addict'Aide est un site web dédié aux addictions qui mutualise les données de 60 acteurs du champ des addictions en proposant l'accès à l'ensemble des outils existants. Il s'adresse tant aux usagers et à leurs proches qu'aux professionnels.



Créée à Paris en 1877, la Société française de santé publique offre un espace ouvert à de nombreuses disciplines pour une réflexion collective et interprofessionnelle. Cette réflexion repose en particulier sur l'analyse critique des faits scientifiques et des pratiques professionnelles.



L'Alliance contre le tabac, association loi 1901, est une coalition créée en 1991 par le professeur Maurice Tubiana, suite à la promulgation de la loi Évin qui mènent une politique engagée dans la lutte contre le tabagisme et la promotion de la santé publique.

eurocare

Alliance européenne d'organisations non gouvernementales des champs de la santé publique et du social travaillant sur la prévention et la réduction des dommages liés à l'alcool.



La Fédération française d'addictologie est créée en 2000 et réunit la plupart des associations professionnelles intervenant dans les champs des addictions. La FFA a pour but l'étude, l'enseignement, la formation et la recherche dans les différents domaines des addictions, ainsi que le développement des structures médico-sociales de prévention, de soins, de réadaptation dans ces mêmes domaines.

Fédération santé habitat

Cette fédération vise à :

- Initier un réseau d'informations, de réflexions et de formations
- Être un interlocuteur des pouvoirs publics
- Pérenniser les formes d'hébergements et leur donner les moyens de s'adapter à l'évolution des pathologies et des besoins médico-sociaux
- Diffuser l'annuaire national des appartements de coordination thérapeutique et des autres hébergements VIH où les ACT gérés par l'ANPAA sont référencés.



Association reconnue d'utilité publique intervenant auprès des organismes du secteur privé à but non lucratif de solidarité. Elle regroupe 20 000 structures privées à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, à travers 21 unions régionales (URIOPSS).

ASSISE DES AXES STRATÉGIQUES

Le plan d'action de l'ANPAA est constitué de 6 axes stratégiques qui ont guidé les actions de l'association en 2017. Retour sur les réalisations phares de l'année :

MOBILISER

Diffusion du projet associatif, journées de formation militante dédiées aux bénévoles, journée des vœux associant bénévoles et salariés, création d'une plateforme numérique dédiée à la vie associative, journées régionales avec bénévoles et professionnels

IMPULSER

Propositions de l'ANPAA aux candidats à la présidentielle et aux législatives, contribution au plan Mildeca à travers 50 propositions, contribution au débat sur la contraventionnalisation du cannabis

RÉFLÉCHIR

Lancement de la construction d'une base de données unique en addictologie, organisation en région de débats associatifs sur le vapotage, publication de 8 décryptages, publication de l'Addictionnaire®

INTERVENIR SUR LE TERRAIN

Développement de projets Éducation thérapeutique du patient (ETP) et de programmes de prévention pour des publics spécifiques (jeunes, femmes, personnes en situation de précarité, parents), évaluation externe des établissements, développement de l'offre de soin résidentiel, coordination nationale de l'opération Moi(s) sans tabac

RENFORCER LA LÉGITIMITÉ DE L'ANPAA

Diffusion de repères sur les pratiques professionnelles, référencement de l'organisme de formation, participation aux instances de démocratie sanitaire, refonte des plaquettes, renforcement de la couverture médiatique de l'ANPAA, lancement d'un outil de tableau de bord pour faciliter le pilotage des établissements

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS

Signature d'une charte de partenariat avec la Camerup, inscription dans les réseaux locaux (prévention, ASV, soignants du premier recours, infirmiers, pharmaciens, acteurs du social...), développement de partenariats pluridisciplinaires et multi-professionnel, interventions dans des colloques régionaux et nationaux

CHIFFRES CLÉS



1 568
collaborateurs



+ de **90**
établissements médico-sociaux
d'accompagnement et de soins
dans 70 départements, en Corse
et à l'île de la Réunion



80 870
personnes en difficultés avec leurs conduites
addictives et de l'entourage accompagnées



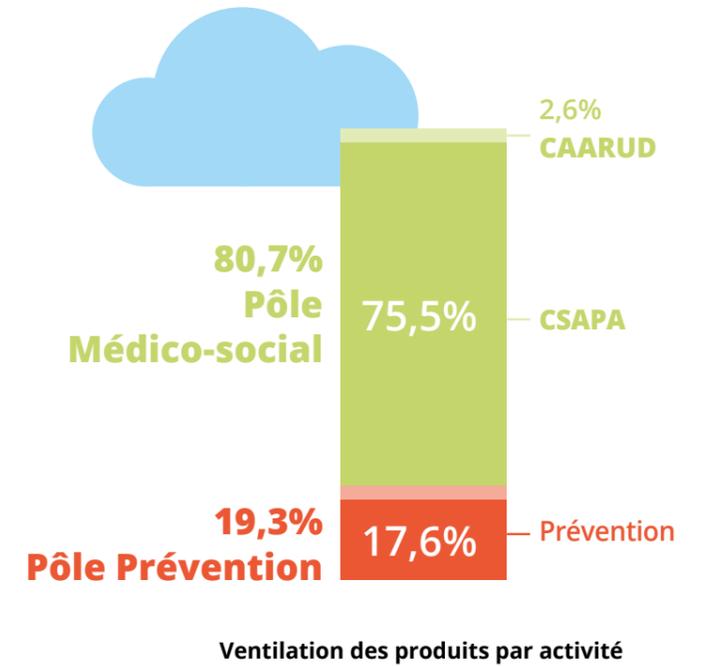
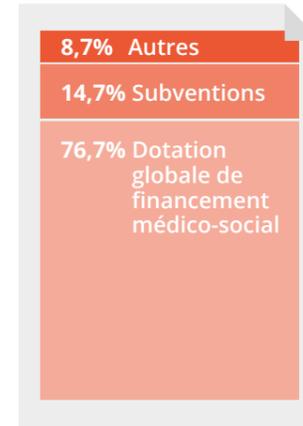
441 000
consultations



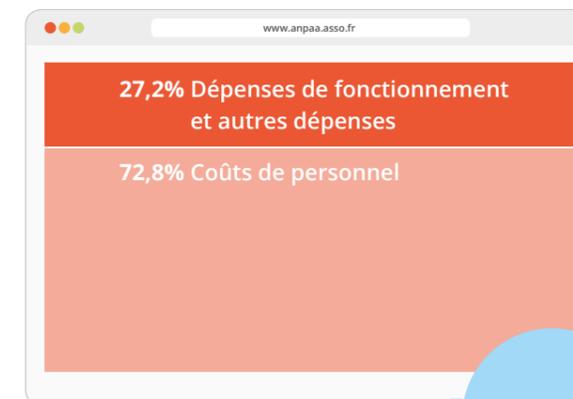
7 000
personnes formées

RESSOURCES FINANCIÈRES ET NATURE DES DÉPENSES

Origines des produits - 94,2M€



Répartition des charges - 92,1M€



PERSPECTIVES

En 2018, l'ANPAA s'attachera à poursuivre ses efforts de structuration et de réorganisation afin de pouvoir répondre aux enjeux posés par exemple par la mise en place de CPOM dans de nombreuses régions, la réforme de la formation professionnelle ou encore le défi de la qualité et de la conformité des établissements de l'ANPAA.

Elle devra également s'engager dans une première évaluation de ses axes stratégiques 2015-2019 en vue de préparer une réflexion collective, portée par ses élus et membres actifs, sur les futures orientations stratégiques de l'association. Celles-ci devront aussi se décliner en stratégies régionales en lien avec les projets régionaux de santé.

L'association tentera par ailleurs de relever le défi de la transformation numérique. La révolution numérique impacte nos façons de travailler, de nous organiser et de communiquer. Il s'agit d'une opportunité pour l'ANPAA de développer de nouvelles approches comme la constitution d'une base de données centralisée en addictologie et d'œuvrer à la digitalisation de ses outils de communication, de gestion des ressources humaines, de prévention ou de formation.

L'ANPAA mènera enfin un important travail pour accroître sa visibilité du grand public et des autres acteurs de santé. Une réflexion collective sur le changement de nom - qui devra refléter le dynamisme et la diversité de nos actions dans les territoires ainsi que notre engagement en faveur de la santé publique - et d'identité visuelle sera lancée à l'automne pour un meilleur rayonnement de l'ANPAA au niveau national et dans les territoires.

